

Restaurer la sphère publique en Côte d'Ivoire

Joe-Kodzo Homezo

Le malaise dans l'État-national en Côte d'Ivoire se traduit depuis le 19 septembre 2002 par des confrontations directes entre les Forces armées nationales (FANCI) et trois armées de rebelles : le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), le Mouvement pour la justice et la paix (MJP) et le Mouvement populaire ivoirien du Grand Ouest (MPIGO). Le pays désormais ingouvernable est fragmenté en zones militaires. Les hostilités sont marquées par des violations des droits de l'homme, des massacres de populations civiles et des déplacements forcés de populations. Face au risque élevé de remise en cause de l'intégrité du territoire national, la puissance publique en appelle à la France, qui débarque plus de 2500 soldats. Paris s'interpose entre les factions au conflit par sa propre ligne de démarcation qui divise le pays en deux, une partie sud, marquée par la présence de troupes gouvernementales et une partie nord, tenue par les rebelles. Dans la foulée, les protagonistes tiennent leur Table ronde, à Linas-Marcousis (France), du 15 au 23 janvier 2003. Une Conférence des chefs d'Etat sur la Côte d'Ivoire est également réunie, à Paris, les 25 et 26 janvier 2003. Mais les Accords de Marcousis demeurent lettre morte, dix huit mois après leur signature. Le 17 Novembre 2003, Abidjan proclame son cessez-le-feu formellement en vigueur, mais que personne ne respecte vraiment. La communauté internationale intervient par l'envoi de 6250 soldats de l'ONU (Organisation des Nations Unies). La France s'est enlisée dans sa défense de ce qu'elle appelle l'Etat de droit. 9 soldats de l'opération Licorne sont tués à Bouaké. La France tire également sur les foules, tuant plusieurs dizaines de manifestants pacifiques. Les Jeunes patriotes passent à l'action directe en signe de protestation contre ce qu'ils appellent la guerre coloniale de Paris.

Les conflictualités ivoiriennes résultent du déficit de promotion d'une sphère publique viable pour les membres des ethnies en présence.

L'introduction de l'arboriculture du cacao a attiré de nombreuses populations qui se sont essaimées dans les sous-bois. Plusieurs travailleurs migrants acquièrent l'usufruit par l'investissement de la force



Research Unit of Common Pool Alternative
Unité de Recherche Alternative des Communs

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@africacommons.org

de travail auprès de leurs hôtes. L'actif agricole demande une terre à un natif qui lui indique une forêt noire (vierge) à défricher et à planter des cacaoyers. L'employé n'est pas payé pour son travail. Il reçoit en revanche une terre périphérique sur laquelle il cultive du vivrier pour son entretien personnel et celui de sa famille. Lorsque le verger de cacaoyer atteint sa croisière au bout de dix ans environ, le migrant et son hôte conviennent d'inspecter le travail effectué. Les deux parties et leurs témoins se transportent sur les lieux et partagent le champ en deux parties égales. L'étranger est désormais propriétaire de sa parcelle et non du foncier. L'acquisition de son propre verger par le travail investi est le droit d'usufruit. Ce droit court le temps que dure la végétation cacaoyère.

Après le partage du champ, le natif qui n'a pas travaillé depuis dix ans éprouve quelques difficultés à entretenir sa parcelle. Il confie son champ aux soins de son « étranger » qui entreprend les menus travaux : sarclage, cueillette, écabossage, séchage et transport. Ce type de contrat est saisonnier : c'est le contrat *abunu*. L'exploitant est rémunéré au tiers des fèves vendues.

Face à des impératifs financiers, nombre de natifs cèdent leurs parcelles par la mise en gage. Mais il est également de nombreux cas où la plantation est l'objet d'aliénation foncière mercantile. De nombreux migrants sont ainsi devenus les acquéreurs des pans entiers des plantations pionnières qu'ils ont ouvertes trois décennies auparavant.

Pendant qu'interviennent les changements de mains des facteurs fonciers en milieu rural, nombre de fils de natifs exerçaient dans l'administration publique. Admis à la retraite, les héritiers connaissent des difficultés financières, à cause du manque de paiement des pensions. Les citoyens déflatés se replient au village. Ils découvrent que leurs propriétés ont changé de main depuis longtemps. Les villages qui étaient, quelques décennies plus tôt, des havres de solidarité, de convivialité et de co-vivance légendaires entre membres d'ethnies disparates, deviennent désormais des lieux de tension. Car les fils des autochtones dirigent sans coup férir leur colère contre les migrants ou leurs ayants droits.

À la faveur du changement au sommet de l'État, les officiels animent le pays par le vote tous azimuts de législations visant certains types d'étrangers remarquablement identifiés. La vindicte est enclenchée. Le

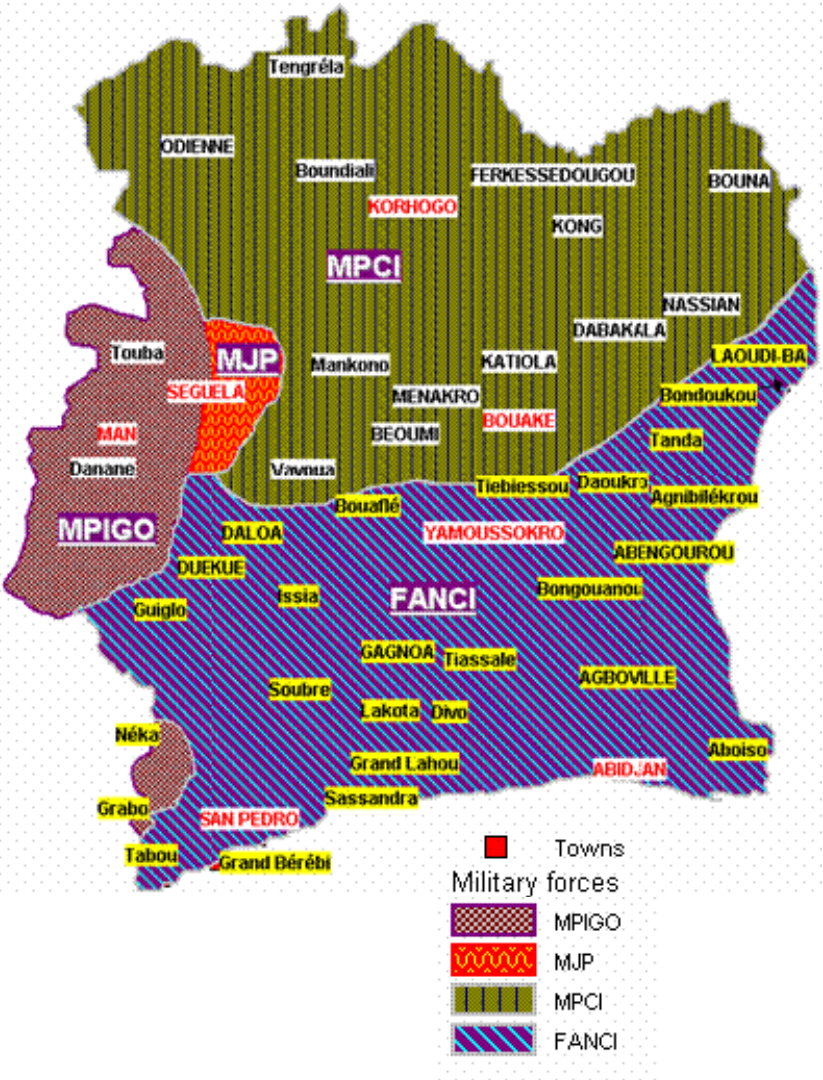


Research Unit of Common Pool Alternative
Unité de Recherche Alternative des Communs

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@africacommons.org

pays s'enlise. La crise déstructure les entreprises expatriées et ivoiriennes. La production cacaoyère et l'agriculture vivrière en sont profondément affectées. Plusieurs paysans quittent les lieux de combat, laissant derrière eux des vergers. L'insécurité généralisée sur les routes ne permet pas l'acheminement des produits vivriers vers des centres urbains. Le petit commerce se meurt par endroits. La fragmentation du pays semble être consommée. Cet état de fait entraîne des coûts humains sociaux et économiques considérables.

Carte n° 1 : Rapports de force sur le terrain



Research Unit of Common Pool Alternative
 Unité de Recherche Alternative des Communs

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@afriacommons.org

Au-delà des activités domestiques, la crise paralyse plusieurs secteurs de l'économie de la sous région ouest Africaine. Les sociétés multinationales implantées en Côte d'Ivoire (Nestlé, PME françaises, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, etc.) évacuent ou transfèrent leur personnel vers d'autres pays. Accra, la capitale du Ghana devient la cité attractive de ressortissants de plus de 25 pays d'Afrique occidentale. Les problèmes d'infrastructures de logement, de santé et de transport implorent. Le Mali et le Burkina Faso, sont tous deux pays voisins de la Côte d'Ivoire. Ils ne peuvent plus compter sur le port d'Abidjan pour leurs trafics maritimes. Ces deux pays se sont tournés vers les ports de Conakry (Guinée), de Tema (Ghana) et de Lomé (Togo) pour l'import-export (coton, hydrocarbures, produits de consommation). Le Mali ne peut compter sur le chemin de fer trop vétuste (Dakar-Bamako), ni le Burkina Faso et le Niger sur la Régie Abidjan-Niger (RAN), désormais considérée comme une ligne ferroviaire à haut risque. Toutefois, la voie routière présente des inconvénients, dont le surcoût des longues distances sur des routes parfois de fortune.

1.- Les questions de la recherche

La Côte d'Ivoire est un poumon économique de l'Afrique de l'Ouest. Quels sont les impacts de la guerre ouverte et larvée de Côte d'Ivoire sur l'économie de la sous région d'Afrique de l'Ouest ?

Quels pourraient être les rôles des acteurs locaux (chefs traditionnels, imams, Anciens de village, femmes rurales, etc.) dans la construction de la confiance réciproque en Côte d'Ivoire ?

Sur quels facteurs pourrait-on agir dans la perspective du dialogue social (Ateliers de discussion, forum régional, cercles de médiation entre représentants de Natifs et migrants, etc.) ?

Quelles propositions concrètes touchant les institutions (lois foncières, règles de la propriété en milieu rural, codes de la nationalité, etc.) pourrait-on suggérer en faveur de la gouvernance durable ?



Research Unit of Common Pool Alternative
Unité de Recherche Alternative des Communs

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@africacommons.org

2.- L'objectif de ce projet

Le présent dossier traite des conséquences de la crise politique en République de Côte d'Ivoire sur l'économie nationale et régionale. Nous partirons des conflictualités foncières et identitaires qui ont exacerbé les tensions sociales en Côte d'Ivoire. Nous évoquerons les problèmes de la nationalité, les caractéristiques socioethniques du pays, ainsi que les problèmes d'institutionnalisation qui ont émaillé la construction de l'Etat-national. Nous proposerons la tenue d'ateliers de concertation des populations à la base dans le processus de restauration de la Paix civile en Côte d'Ivoire.

1.- La Nationalité et la propriété foncière

La tourmente qui s'est emparée de la Côte d'Ivoire semble s'installer durablement. Elle est le produit d'un conflit à la fois socio-ethnique, factionnel et politique. Le conflit ivoirien rend visible la réaction de diverses catégories sociales face aux problèmes de la propriété foncière et de la Nationalité. Jusqu'aux années septante, les personnes établies dans le pays pouvaient obtenir la Nationalité sur simple déclaration aux autorités compétentes. Cependant, depuis 1972, la Nationalité n'est attribuable que si le requérant :

- Est né de parents ivoiriens
- Est marié (e) à un (ou une) ivoirien (ne)
- Est adopté par un (ou une) ivoirien (ne)
- Est naturalisé ivoirien.

Les mesures qui précèdent entraînent des ressentiments contre l'Administration. Elles sont d'autant plus exacerbées, que les dispositions limitent l'accès aux facteurs de production. C'est le cas, dès lors que les lois foncières de l'État troublent les sociabilités en milieu rural. En 1998, le législateur organise le domaine foncier rural. L'article 5 du code foncier stipule que "La propriété d'une terre du domaine foncier rural se transmet par achat, succession, donation entre vifs ou testamentaires ou par l'effet



**Research Unit of Common Pool Alternative
Unité de Recherche Alternative des Communs**

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@africacommons.org

d'obligation"¹. Auparavant, dans l'article premier, l'autorité décrète que "seuls l'État, les Collectivités publiques et les personnes ivoiriennes, sont admises à en être propriétaires"². Le droit foncier apparaît être exclusif et pratiquement dirigé contre les étrangers.

Cependant, le terme d'étranger n'est pas un concept descriptif. Actifs exerçant en dehors de leur village et fils de migrants travaillant depuis plusieurs décennies en Côte d'Ivoire, sont identifiés comme étant des étrangers, au même titre que des groupes ethnolinguistiques établis avant l'implantation de la Colonie. Toutefois, le problème des accès à la propriété foncière ne touche pas que "les étrangers", mais également les natifs qui ont acquis des terres, loin de leur milieu d'origine. Partis comme saisonniers dans d'autres sous-bois, nombre de citoyens, dont les Akan de Bouaké, sont réputés "abussanfouet" = hommes/saison = saisonniers. Leurs hôtes tentent, à la faveur de la doctrine de l'Ivoirité, de remettre en cause les droits qu'ils ont acquis, lors de leur migration de travail.

2.- L'Etat historique acculturatif

La Côte d'Ivoire est un État confetti de 322.000 Km² issus de tracés coloniaux. Le pays est érigé sur le territoire de cinq groupes ethniques : les Akan (42%), les Voltaïques (17.5%), les Mandé Nord (16.4%), les Mandé Sud (10%) et les Krou (11%). Cette création acculturative est une entité politique devenue souveraine depuis environ un demi-siècle. Le territoire national compte 14.7 millions de résidents, dont 11.043.903 habitants sont recensés en 1998. Les ethnies de Côte d'Ivoire sont issues pour la plupart de migrations des sociétés locales d'Afrique de l'Ouest. Les Akan (Baoulé, Agni, Akie, Abey, Abrou, Adjoukrou, Ebrie, N'zima, Abure, Abidji, Alladjan, Avikan, Ahizi, etc.) sont venus de l'est, dès le XVIII^e siècle, en désertant le royaume Ashante. Un grand nombre d'Akan vivent encore au Ghana ou au Togo. Les Krou (Bete, Guere, Dida, etc.), numériquement peu nombreux, comportent des ramifications repérables au Liberia. Les Mandé du Nord (Malinké, Dioula, Mahou, etc.) rappellent les descendants de l'empire de Samory, alors que les Yacouba et les

¹ « Domaine foncier rural », in

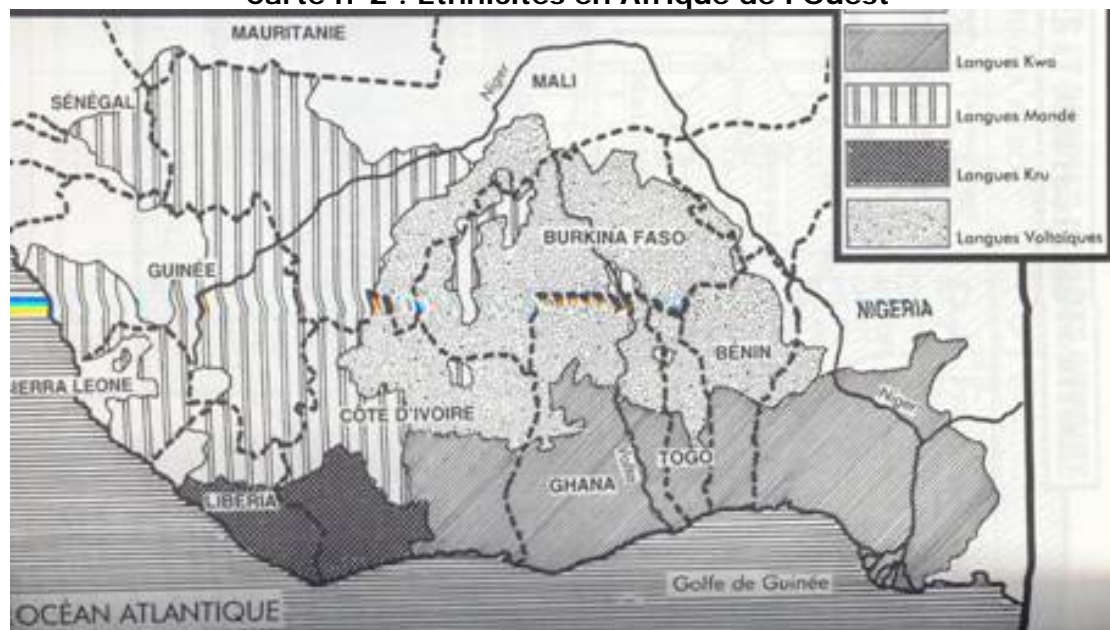
http://www.abidjan.net/documents/domaine_foncier_rural.htm

² Ibidem, p.1/5.



Gouro sont des Mandé du Sud. Le groupe Voltaïque (Sénofo, Lobi, Tagouana, etc.) occupent leurs terres depuis le XVI^e au XIX^e siècle.

Carte n°2 : Ethnicités en Afrique de l'Ouest



Source : B. Lugan, *Atlas historique de l'Afrique des origines à nos jours*, Editions du Rocher, 2001, p. 202.

Carte n°3 : Les ethnicités en Côte d'Ivoire



3.- La construction de la sphère publique

Le pluralisme des ethnies favorise le brassage des représentations variables de l'espace. L'histoire de la Côte d'Ivoire et du Burkina-Faso est particulièrement riche de la rencontre de leurs populations. Les ethnies dites Voltaïques et les natifs Burkinabé, comme bien d'autres particuliers, ont œuvré à la création de la valeur ajoutée qui a fait la splendeur de la Côte d'Ivoire. Les études qualitatives et les méso-lectures nous informent toujours davantage sur les relations et les complicités que les petites gens entretiennent, bien longtemps avant le parachutage au pouvoir des « Éléphants ». Lorsque l'autorité publique déclare la Nationalité *ex officio*, les agents de l'État deviennent des servants de l'exclusivisme collectif. Ils entament l'ethnicité, laquelle constitue l'ossature des entités sociales existantes.

C'est au début du XIX^e siècle que les grandes fées de la Coloniale entreprennent leur création d'une zone de prise des utilités, appelée Côte d'Ivoire. Les initiateurs imposent la monoculture du café et du cacao dans le sud-est notamment. En dépit des réticences, les sociétés locales finissent par se résoudre à la plantation. La culture de rente d'exportation se développe grâce essentiellement aux migrations de travail : migrants s'étant essaimés dans les sous-bois, allochtones créant des droits d'usage de la terre par le faire valoir indirect (« abussan », « nktokvano », « dibi-mâmiñ-dibi », etc.). La durée de vie des vergers (30 à 40 ans) favorise la sédentarisation des travailleurs dans les sous-bois. Les actifs originaires du Burkina-Faso, anciennement Haute Volta, y ont investis leur force de travail.

Pendant et après la Colonie, les grandes entreprises occidentales qui finançaient le prélèvement des bénéfices en Côte d'Ivoire, ont cependant occulté la construction de lieux publics démocratiques. Les multinationales du cacao et de la coopération multilatérale au développement n'ont guère soutenu la mise en œuvre de réformes de structures politiques alternatives qui permettent la reconnaissance de tous les ayants droits. Au nom de la non-ingérence dans les affaires intérieures du pays, les promoteurs expatriés se sont accommodés du régime de parti unique. En



Research Unit of Common Pool Alternative
Unité de Recherche Alternative des Communs

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@africacommons.org

effet depuis la fin de la colonie, l'État-national n'a guère entrepris l'institutionnalisation nécessaire à l'affirmation des multiples droits existants. Ce manque d'ambition politique est nettement perceptible dans le malaise actuel dans l'État , lequel se traduit par les rivalités armées, lorsque les multiples ayants droits aspirent à la reconnaissance. Le drame de la Côte d'Ivoire, l'Ivoirité, réside, sans doute, dans la manipulation officielle des ethnicités.

4.- Propositions pour la recherche de la Paix

A.- Comment pourrait-on contribuer à la construction de la démocratie et des libertés pour tous en CI ?

La recherche de la paix durable en République de CI repose avant tout sur la restauration de la confiance entre les populations rurales et urbaine et les pouvoirs publics. Pour ce faire, il s'impose d'identifier des médiateurs crédibles, dont notamment les dignitaires religieux et politiques. Chefs de terre, dignitaires de village, Aînés de quartiers, autorités religieuses (Imams, pasteurs, prêtres, etc.) sont des acteurs détenant à la base des parcelles de pouvoir et d'autorité morale. Ce sont des partenaires de la discussion, qui permettent aux uns et aux autres de se rencontrer, de parler et de se donner une confiance mutuelle.

B.- Quels acteurs pourrait-on identifier, qui oeuvrent durablement dans la construction de la confiance et la paix en CI ?

Il est portant d'initier un atelier de rencontre entre les personnes identifiées. Cet atelier peut être un cadre formel au sein duquel les partenaires du dialogue pourraient entreprendre des discussions informelles. La dimension genre dans la recherche de la paix en Côte d'Ivoire. Demander aux hommes qui prennent l'initiative des conflits armés de faire la paix relève a priori de la gageure. La Côte d'Ivoire peut cependant compter sur le rôle éminemment constructif des femmes, pour parvenir à ouvrir un dialogue franc et sincère. Ainsi la dimension genre



**Research Unit of Common Pool Alternative
Unité de Recherche Alternative des Communs**

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@africacommons.org

recommande de solliciter la contribution des femmes et des mères, dans le processus de la paix.

C.- Quelles ressources pourrait-on mobiliser en faveur de la Paix sociale ?

Le rôle des pouvoirs publics, c'est de mettre en œuvre les attentes exprimées des populations. Ainsi le Gouvernement sera partie intégrante de l'organisation de l'atelier. Les Ministères de l'intérieur, de la justice et du Développement rural joueront un rôle actif, en facilitant la participation des invités.

5.- Méthodologie de cette recherche

Pour mener à bien cette étude, notre méthodologie de recherche sera essentiellement qualitative et biographique. Elle nous permettra de caractériser la mémoire des rapports entre migrants et natifs, du point de vue des terroirs et leurs évolutions notables. Notre démarche sera méso-biographique encore appelée séquentielle. Car cette approche narrative mettra en valeur l'histoire de vie (life story) d'individus particuliers à travers la trame de l'histoire de longue durée (life history) d'une région donnée. Ce faisant, notre lecture de l'histoire sera compréhensive.

Nous utiliserons également les données quantitatives pour modéliser les changements successifs intervenus dans l'espace en terme d'évolution des densités. Pour ce faire, nous mettrons en rapport des informations démographiques avec des données spatiales, comme la superficie. Une telle démarche nous permettra de cerner le changement dans ses implications statiques. Toutefois, au-delà de la fixité, nous chercherons davantage à simuler les processus spatiaux de manière dynamique. Nous caractériserons nos informations par l'utilisation de deux logiciels des systèmes d'information géographique, *MapInfo* et *Arc View*, ainsi que l'usage du logiciel de dessin *CorelDraw*.

Nous cartographierons nos données sur MapInfo. Pour ce faire, nous scannerons des photocopies des cartes du territoire. Nous créerons



Research Unit of Common Pool Alternative
Unité de Recherche Alternative des Communs

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@africacommons.org

des points de calage de nos images « Raster », avec les coordonnées géographiques (latitude et longitude) de certaines Régions. Une fois obtenues les images vectorielles, nous déterminerons les échelles et procéderons à la digitalisation des cartes. Les différentes couches nous permettront de créer des cartes thématiques et de mettre en valeur les variations dans l'espace agricole.

6.- Référence bibliographique

AA., « Domaine foncier rural », in

http://www.abidjan.net/documents/domaine_foncier_rural.htm

Apedo Kodzo J., *Dynamiques sociales dans une économie de plantation : le café et le cacao au sud-ouest Togo*, Diplôme de la Recherche, IUED, n°100, Genève, 1996.

----- Modélisations dynamiques des aires protégées au Nord Togo, diplôme de géomatique, Unige, S.E.S., 2004.

Arapis Constantin, *Dynamic evolution of object behaviour and object cooperation*, Genève, 1992, (SN).

Badie Bertrand, *La fin des territoires*, Fayard, Paris, 1995.

----- « L'État en développement », in *L'Année sociologique*, vol. 42.

----- *L'État importé*, Karthala, 1992, Paris.

Bilange Eric, *Dialogue personne-machine : modélisation et réalisation informatique*, Paris Hermes, 1992.

Bruce J. W., « African tenure models at the turn of the century: individual property models and common property models », in *Land Reform*, FAO, 2000. Cf. <http://www.fao.org/DOCREP/X7069/x7069t03.htm>

Buijtenhuijs R., & Thirot C., *Démocratisation en Afrique au sud du Sahara, 1992-1995: un bilan de la littérature*, 1995, Leiden, Talence.

Forni N., « Common Property Regimes: Origins and implications of the theoretical debate », *Land Reform*, FAO, 2000/02. Cf. <http://www.fao.org/Docrep/003/X8050T/x8050t03.html>, p. 4.



Research Unit of Common Pool Alternative
Unité de Recherche Alternative des Communs

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@africacommons.org

Keita Yacouba, « De l'essai d'un bilan des législations foncières en Afrique francophone de 1960 à 1990 », in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ?* (sous la direction de Philippe Lavigne), Karthala, Coopération française, Paris, 1998.

Médard Jean-François, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in États d'Afrique noire, Karthala, Paris, 1991.
P.U.F., 1992, Paris.

Muller P., *Les politiques publiques*. Que sais-je ? PUF, Paris, 1990.

Ruf François, « Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides, I. De la forêt rente différentielle au cacaoyer, capital travail », *Agronomie tropicale*, Montpellier, 1987, 42-3, pp. 218-231.

Salzman Claude, *Développer un projet internet: nouvelles logiques et pratiques éprouvées*, Paris, Dunod, 2001.

Sardan Jean-Pierre Olivier de, « L'espace public introuvable. Chefs et projets dans les villages nigériens », in *Revue Tiers Monde*, t. XL, n°157, janvier-mars, 1999, pp. 138-167.

Sawadogo Antoine Raogo, *L'État face à la décentralisation en Afrique*, Karthala, 2001, Paris.

Volker Stamm, *Structures et politiques foncières en Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, Paris, 1998.



Research Unit of Common Pool Alternative
Unité de Recherche Alternative des Communs

Rue de Lausanne 59 - 1202 Genève — Tél. 022-7317120
www.africacommons.org — info@africacommons.org